



## Remboursement frais de formation professionnelle

-----  
Par Olyna

Bonjour,

j'ai demandé à mon employeur une formation continue qui m'a été acceptée. Celle-ci se déroulera à Paris sur 2j, ce qui engendre des frais de transport et d'hôtel, mais mon employeur a fixé des plafonds de remboursement. Le problème est que ces plafonds sont inférieurs à la réalité des prix proposés par la SNCF et par les établissements hôteliers, si bien que la différence ne me sera pas remboursée... Mon employeur a-t-il le droit de fixer de manière totalement arbitraire des plafonds de remboursement qui ne correspondent pas à la réalité du marché ? Au final, cette formation va me coûter de mon argent personnel, ce que je ne trouve pas normal ... merci de vos réponses.